de se concerter avec notre ministre de la marine sur une expédition navale combinée. (*Journal du Commerce.*)

— Deux aides-de-camp du ministre de la guerre viennent de partir pour Metz et Strasbourg.

Un officier supérieur est également parti chargé d'une mission pour Francfort et Cassel. Jusqu'ici rien n'a transpiré sur la cause de leur départ.

— M. le général Jamin, qui commande l'une des divisions de l'armée du nord, a été nommé député à Montmédy, en remplacement de M. Lallemand, démissionnaire.

— On écrit de Blaye, le 14 mai :

« Les nouvelles officielles que nous avons reçues de Blaye confirment l'heureux état de santé de la duchesse de Berry. Du 12 au 13, la duchesse n'a ressenti que de légères coliques par suite de sa fièvre de lait. La nuit a été excellente, car elle a dormi profondément depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures; à son réveil, elle était aussi bien qu'on pût le désirer; il en est de même de la fille du comte Hector Lucchesi Palli. »

— C'est le brick l'*Agathe*, parti de Brest, qui doit transporter la duchesse de Berry à Palerme. Ce bâtiment doit être arrivé maintenant à Bordeaux.

— Le projet de dislocation du dépôt des Polonais de Bergerac a reçu contre ordre. La *France nouvelle* dit qu'il a fallu employer la force pour éloigner le lieutenant-colonel Loslakowski, qui s'est mis à la tête de la résistance.

Les sous-officiers et soldats, dit la *France nouvelle*, furent consignés dans leurs casernes; une force armée fut placée aux portes pour faire respecter la consigne; trois réfugiés qui voulurent forcer la garde se blessèrent en se jetant sur les baïonnettes. Toutefois, la fermeté et la prudence des autorités triomphèrent de ces violences. Le lieutenant-colonel et trois autres officiers signèrent l'engagement de se rendre en Belgique, et furent, le 11 au matin, dirigés sur Bordeaux, où l'on a dû les embarquer. Les autres officiers, sauf quelques hommes paisibles, sont conduits successivement, et avec toutes les précautions convenables, dans les arrondissemens des Landes assignés aux divers détachemens. Le même système de dislocation sera appliqué aux autres dépôts des réfugiés de cette nation. Les ordres sont déjà donnés au Puy et à Avignon.

— Voici comment le ministère fait présenter dans la *France nouvelle* les avis reçus de Constantinople :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de Constantinople jusqu'à la date du 28 avril. Le courrier qui les a apportées est venu en dix-sept jours.

» La position des affaires n'avait pas changé; on n'avait encore reçu aucune nouvelle d'Alexandrie. Il n'en était point parvenu non plus à l'armée d'Ibrahim. Celui-ci, dans une réponse à la lettre que lui avait adressée, le 13 avril, M. l'amiral Roussin, insistait encore sur la cession d'Adana.

» Le ministre de Russie ayant demandé à la Porte si le corps d'armée réuni entre le Pruth et le Danube devait être mis en mouvement vers Constantinople, il lui a été répondu officiellement que l'affaire d'Egypte étant regardée comme terminée par les bons offices de la France, la Porte n'avait plus besoin de troupes de terre, et que sa hautesse priait M. de Boutenieff d'écrire pour que ce corps fût dissous.

» Les premiers vaisseaux de l'escadre française avaient rallié l'amiral Hugon à la hauteur de Smyrne.

» Le gouvernement a également reçu des nouvelles d'Alexandrie, mais jusqu'au 10 avril seulement. A cette époque, la nouvelle des négociations entre Ibrahim-pacha et M. de Varennes n'y était pas encore parvenue. »

— Le *Moniteur* de ce matin et le *Mémorial bordelais* arrivé aujourd'hui à Paris, contiennent l'extrait suivant des registres de l'église paroissiale de Blaye (diocèse de Bordeaux).

« L'an mil huit cent trente-trois, etc., le dix mai, à trois heures et demie du matin, je soussigné, curé de Blaye, et comme tel chargé par le gouvernement de donner les consolations du saint ministère à S. A. R. madame la duchesse de Berry, depuis le moment de son arrivée à Blaye, certifie que je viens d'être appelé à la citadelle, d'après les ordres du gouvernement, par M. le général Bugeaud, gouverneur; que je m'y suis rendu immédiatement, et qu'admis auprès du lit de Madame, je l'ai trouvée très-récemment accouchée d'une fille que S. A. R. a déclarée aux autorités de Blaye réunies, être issue de son légitime mariage avec le comte Hector Lucchesi Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme; que ces formalités civiles ayant été remplies, S. A. R. m'a demandé d'ondoyer son enfant nouveau-né, ce que j'ai fait en présence de toutes les personnes qui entouraient le lit de Madame, et notamment en présence de madame la comtesse d'Hautefort et de MM. les docteurs Deneux, médecin-accoucheur de Madame, et présent: Menière, médecin, qui l'a assisté dans l'accouchement. L'enfant nouveau-né a reçu les prénoms d'Anne-Marie-Rosalie, et MM. les docteurs-médecins ont signé avec nous le présent acte.

» Blaye, 13 mai. »

(*Suivent les signatures de tous les témoins et du curé M. Descrambes.*)

— Le *Journal du Haut et Bas-Rhin* donne les éclaircissemens suivans sur les motifs du refus de la Bavière de ratifier le traité de commerce avec la Prusse :

« L'un des principaux motifs du refus de la Bavière est fondé sur ce que la Prusse avait exigé que le tarif provisoire qui, par suite de l'accession de la Bavière au système prussien, aurait succédé au tarif actuellement établi, restât en vigueur, non jusqu'à telle ou telle époque déterminée, mais jusqu'à ce qu'on ait pu s'entendre sur le tarif définitif. On conçoit que la Bavière ne pouvait pas consentir à cette clause, qui livrait l'avenir de son industrie à l'arbitraire de la Prusse, en permettant à cette dernière de faire durer définitivement une mesure essentiellement transitoire, et qui, comme telle, eût déjà été pour la Bavière un fardeau très-onéreux.

» Mais on assure de bonne part que ce motif n'est pas le seul, et que des conditions toutes politiques avaient encore été proposées au cabinet bavarois par des négociateurs prussiens; conditions telles que la Bavière, en les acceptant, eût gravement engagé son indépendance. S'il en est ainsi, nous ne pouvons que nous réjouir de la détermination du cabinet de Munich, qui n'aura fait qu'empêcher la Bavière et les autres états secondaires de tomber sous la suprématie de la Prusse, et n'aura pas reculé d'un jour l'époque où toute l'Allemagne commerciale et industrielle ne formera plus qu'une seule et même patrie. »

— La correspondance de Toulon de la *France nouvelle*, sous la date du 11, confirme l'annonce donnée par le *Nouvelliste* de la conclusion de la paix entre Ibrahim et la Porte. Un exprès expédié par Ibrahim lui-même, et un autre par l'amiral Roussin, en ont apporté la nouvelle à Alexandrie. Le canon de réjouissance a été tiré dans cette ville par l'artillerie locale et par tous les bâtimens français et étrangers, et le consul de France a donné un bal brillant.

On assure que la solution de cette affaire importante est due aux conseils du colonel français Selves (Soliman-bey), major-général d'Ibrahim, et qui possède un grand ascendant sur l'esprit de ce prince. M. de Varennes avait eu une longue conférence avec cet officier. Les dépêches qui contiennent les nouvelles officielles ont été apportées d'Alexandrie à Toulon par le brick *la Fléch* et ont été expédiées par estafette pour Paris, le 11 au soir. Elles sont datées du 17 avril. (*Temps.*)

— Le *Moniteur* de ce matin contient une ordonnance du roi, en date du 9, qui appelle 80 mille hommes sur la classe de 1832.

Du 10. — Le retour de M. le duc d'Orléans ne sera pas aussi prochain qu'on l'avait annoncé d'abord. Il quittera Londres le 21, pour faire une excursion en Angleterre, et reviendra par la Belgique; il sera à Bruxelles vers le 5 juin, et à Paris du 12 au 15.

— Si nous sommes bien informés, il serait question au ministère de la guerre d'un grand projet militaire qui retarderait, au moins pour cette année, la réduction de l'effectif de l'armée. On formerait très-prochainement, sur divers points de la France, des *camps d'instruction et de travail*. Quatre de ces camps seraient placés, l'un à Paris, l'autre sur la frontière du Nord, le troisième sur celle des Alpes, et le quatrième sur celle d'Espagne. Un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs s'y rendraient pour présider à l'instruction des troupes, et tous les régimens y seraient successivement appelés selon la proximité de leurs garnisons respectives.

Quatre autres camps, dits *camps de travaux*, seraient établis dans la Vendée, ainsi que dans les départemens de l'Ouest; et ils seraient destinés particulièrement à ouvrir des communications dans cette partie de la France. Douze millions seraient affectés aux travaux de ces nouveaux camps, formés à l'instar de ceux des Romains. Ils seraient, comme les camps d'instructions, composés de troupes de toutes armes.

On ajoute que le gouvernement aurait arrêté ces mesures dans un conseil tenu au ministère de la guerre, et dans lequel nos maréchaux les plus renommés et une partie de nos illustrations militaires auraient été appelés sans distinction d'opinions politiques. (*Constitutionnel*).

— La *Quotidienne* continue à protester contre la naissance du nouveau-né de Blaye. Elle publie, dans sa feuille du 16, un *factum* ayant pour titre : « Plainte pour cause de présomption » légale de supposition d'enfant, commise par les ministres et » agens du gouvernement envers S.A.R. Mme la duchesse de Berry, » adressée à MM. les procureurs-généraux près les cours royales » de Paris et de Bordeaux, etc., etc., aux fins de laquelle plainte » les soussignés se constituent parties civiles. »